

Laboratoires de référence pour le contrôle des biotoxines marines

1996/0234(CNS) - 25/09/1996 - Document de base législatif

OBJECTIF : modifier la décision 93/383/CEE relative aux laboratoires de référence pour le contrôle des biotoxines marines. CONTENU : il est proposé de modifier l'annexe de la décision 93/383/CEE afin d'indiquer, en ce qui concerne le Royaume-Uni, que le laboratoire national de référence pour le contrôle des biotoxines marines est dorénavant le Marine Laboratory (en remplacement de la Torry Research Station). En outre il est proposé, dans l'éventualité de nouvelles modifications introduites par les Etats membres dans la désignation de leurs laboratoires nationaux de référence, d'introduire une clause de révision de l'annexe par la Commission sur demande d'un Etat membre.